Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260320-D20260320_25-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h00
15	14

Date de la convocation
16 mars 2026
Nombre de pouvoirs
1
Numéro de la délibération
2026-25

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars 2026, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 19h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme LOUVIOT Marie-Thérèse, Mme Véronique LACONCHE, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 19h00 ayant donné procuration :

Mme Monique BRUNET (pouvoir à Mme Chrystèle LECOINTRE)

Etait absent excusé à 19h00 :

Mme LOUVIOT Marie-Thérèse a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-25 – Création des différentes commissions et désignation des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les commissions suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions suivantes ;

- DÉCIDE de créer les commissions municipales suivantes et de désigner les membres suivants appelés à siéger dans ces commissions :

Commission Finances :
M. MARIE Patrice - Mme ROSSIGNOL Géraldine - M. BOSSERAY Dominique - Mme GOSSELIN Hélène - Mme LOUVIOT Marie-Thérèse - Mme RABALLAND Nathalie - M. COURTOUX Georges – Mme LECOINTRE Chrystèle

Commission : Communication, culture, tourisme, information, sport, vie associative :
Mme GOSSELIN Hélène, Mme BRUNET Monique - M. GRANGÉ Aurélien - M. SIMON Adrien – Mme LECOINTRE Chrystèle – Mme ROSSIGNOL Géraldine

Commission : Urbanisme, aménagement, sécurité, environnement, cimetière, voirie :
M. BOSSERAY Dominique - M. JEULAND Stéphane - M. PAUTONNIER Stéphane - Mme RABALLAND Nathalie – Mme LACONCHE Véronique - M. COURTOUX Georges

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260320-D20260320_25-DE

Commission : Petite Enfance, Jeunesse, Éducation et Vie Scolaire, Conseil des Jeunes :
M. MARIE Patrice - M. SIMON Adrien - Mme GOSSELIN Hélène - Mme BRUNET Monique – Mme ROSSIGNOL Géraldine – M. GRANGÉ Aurélien

Commission : Action sociale et solidaire, santé, logement, dispositif chantier et stage à caractère éducatif :
Mme ROSSIGNOL Géraldine - M. BOSSERAY Dominique – Mme LECOINTRE Chrystèle - Mme LOUVIOT Marie-Thérèse - Mme RABALLAND Nathalie – Mme BRUNET Monique

Marie-Thérèse LOUVIOT
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 20 mars 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN
35133